

PATIN LIBRE SEULEMENT



Règlements

Il est obligatoire de respecter la politique d'accès à l'installation en vigueur afin d'assurer un accès juste et équitable.

- Le vestiaire du chalet est accessible aux participants : 8 personnes maximum (masque obligatoire);
- Les toilettes du chalet sont accessibles aux participants (masque obligatoire);
- Une distance de 1 mètre doit être respectée en tout temps entre les participants.

Il est strictement défendu de :

- s'attrouper ou flâner en bordure de la patinoire;
- s'asseoir sur le bord de la bande;
- patiner avec quelqu'un sur le dos ou dans les bras, y compris les jeunes enfants;
- se bousculer;
- faire des courses ou patiner à vitesse excessive;
- faire la chaîne, jouer à la tague ou lancer des boules de neige;
- patiner dans le sens contraire;
- exécuter des figures de patinage artistique ou de jouer au hockey;
- utiliser des objets sur la patinoire (ex. : balles, rondelles et ballons);
- utiliser des poussettes pour enfants.

IL EST FORTEMENT RECOMMANDÉ :

- de porter un casque et des gants protecteurs;
- de se lever le plus rapidement possible après une chute.

HORAIRE

Horaire régulier de surveillance et d'ouverture du chalet

PARC ÉCOLOGIQUE

Lundi au jeudi 17 h à 21 h 30

Vendredi 17 h à 22 h

Samedi et dimanche 11 h à 22 h



PARC ROBERT-DUGUAY

Mardi au jeudi 17 h à 20 h

Vendredi 17 h à 22 h

Samedi et dimanche 9 h à 18 h



L'ASSOMPTION

